



Mairie
d'OYEU 38690

☎ 04.76.06.63.56
E-Mail: secretariat@oyeu.fr

Oyeu le 18/04/2025,

Avis de notification de constat d'abandon de concessions :

Le Maire de la commune d'Oyeu informe,

Qu'en application des articles L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé dans le cimetière d'Oyeu au constat de l'état d'abandon des concessions énumérées, suivant les dates et horaires ci-dessous :

Allée	Numéro	Noms	Date concession	Type	Date et heure de la visite
A	23-24	Famille Lapérouse	1899	Perpétuelle	10/01/2025 à 13h30
F	21	Augustine Marmonier	1965	Perpétuelle	10/01/2025 à 13h45
L	12-13	Bertholon/Micoud	1904	Perpétuelle	10/01/2025 à 14h00
J	5	Régis Boulord	1943	Perpétuelle	10/01/2025 à 14h15
J	9	Inconnu	Inconnu	Perpétuelle	10/01/2025 à 14h30
K	23	Hugonnard Roche née Fréchet	1962	Perpétuelle	10/01/2025 à 14h45
L	3-4	Sougey / Gentil	1912	Perpétuelle	10/01/2025 à 15h00
G	6	Alexandre Hugonnard Roche	1954	Perpétuelle	10/01/2025 à 15h15
D	23	Famille Tripier-Bessay	1972	Perpétuelle	10/01/2025 à 15h30
L	16	Inconnu	Inconnu	Perpétuelle	10/01/2025 à 15h45
L	28	Pierre Picot	1885	Perpétuelle	10/01/2025 à 16h00
Nord	23-24	Famille Jh Carrus	1913	Perpétuelle	10/01/2025 à 16h15

Les procès-verbaux sont affichés aux portes du cimetière et en Mairie pour une durée d'un mois à compter de ce jour (3^{ème} affichage depuis le début de la procédure).

Fait à Oyeu, le 18/04/2025
M. Christophe BENOIT, Maire.

